

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2015 à 20h30

Présents : C.CHERRIER, L.DE CUYPER, M.FROMONOT, A. GARNIER, T. ESTEVE, A.LAZARE, E.MAUFROY, R.PAPA,
R.SEBIRE-MUTTRA, N.ZANOTTO.

Pouvoir : M.SAPOLIN à N.ZANOTTO

Secrétaire de Séance : N. ZANOTTO

- **20h40 Arrivée de B. CHARDON**
- **20h52 Arrivée de S.LIABEU**

Avant de commencer le Conseil, une minute de silence est observée, en hommage aux victimes des attentats de novembre dernier.

Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 14/10/2015 est validé, sous réserve des modifications demandées par M.SEBIRE-MUTTRA, concernant le paragraphe du compte Nickel dont la promotion est faite pour le Bar Tabac « le St Vincent ».

M. le Maire nous informe des modifications apportées à l'Ordre du Jour.

Le cimetière : Tarifs des concessions :

Les tarifs sur notre commune sont actuellement de 31 euros pour 15 ans, 61 euros pour 30 ans, 77 euros pour 50 ans et 122 euros pour perpétuité.

M. Le Maire nous informe que la remise en état d'une tombe coûte environ 300 euros à la commune.

Renseignements pris par ses soins dans les autres communes avoisinantes, telles que Venouse, Maligny, Ligny le Château, celles-ci ne proposent plus l'option perpétuité.

M. Le Maire demande donc aux Membres du Conseil de réévaluer nos tarifs comme suit :

60 euros pour 15 ans, 130 euros pour 30 ans, 150 euros pour 50 ans et 500 euros pour perpétuité.

Vote : 1 Abstention - 10 Pour

SDEY :

Contrat pour travaux de maintenance et d'éclairage Public sur la commune pour 1721, 34 € TTC. 80/% soit 1377, 07€ TTC à payer pour la commune et 344,27 € TTC de subvention de la part du syndicat.

Vote : Oui à l'unanimité

SIVU ; E.MAUFROY est nommé à l'unanimité, délégué suppléant, en remplacement de F.CHASTENET.

Il est à noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, la compétence de production de l'eau sera reprise par la Communauté de Commune du Pays Chablisien.

SIVOS : A.LAZARE est nommée à l'unanimité, déléguée suppléante, en remplacement de

F.CHASTENET.

Défense : S.LIABEUF **est nommée à l'unanimité**, correspondante Défense, en remplacement de R.SEBIRE-MUTTRA, qui ne souhaite plus ce poste.

Logement Communal :

Cet appartement de Type T3 situé au-dessus de l'école primaire est libre depuis le 1^{er} décembre 2015. Après échanges entre les Membres du Conseil, concernant le montant du loyer, de la caution, de la pose de compteurs individuels et des diagnostics obligatoires à effectuer, **la décision est prise de reporter cette délibération au prochain Conseil de janvier 2016.**

Service Civique :

Un jeune pontignacien (Yann HAULTCOEUR) nous sollicite pour faire son service civique au sein de notre commune, via la ligue de l'enseignement. Cela lui permet de repasser son BAC ES.

Ce contrat débutera le 1^{er} janvier 2016 et se terminera le 31 juillet 2016, pour une durée de 24 heures par semaines dans les écoles de Pontigny.

La participation mensuelle pour notre commune est de 106 €uros, plus 77,50 €uros (adhésion annuelle à la ligue).

Les Membres du Conseil valident à l'unanimité.

Association RENOUER (anciennement GRAINE DE SOLIDARITE) :

Cette association nous demande de disposer d'un emplacement (ancienne déchetterie, route du Beugnon) pour y déposer une benne de déchets verts, moyennant un dédommagement pour la commune.

Le prix est fixé, à l'unanimité par les Membres du Conseil à 100 €uros par mois, en sachant que cet accord ne concerne qu'une seule benne et à charge pour l'association de gérer le suivi du ramassage de celle-ci, confirmé par une convention entre l'association et la mairie.

Travaux 2016 :

Rehausseur rue André Merle :

La DRIRE a informé M. Le Maire que leur Commission avait donné son accord concernant ce projet.

Ce rehausseur positionné sur la Rue A.Merle à l'angle de la rue des Colibri, sera subventionné à hauteur de 50% par les Amendes de Police.

2 chiffrages à ce jour : 10 690€uros HT pour EIFFAGE et 11 197€uros HT pour GCTP

Dans ces travaux sont à prévoir ; la modification du pluvial, des écoulements, avaloirs...

Après ces travaux, la rue A. Merle sera interdite aux véhicules de plus de 19 Tonnes par arrêté communal et il faudra prévenir la DRIRE.

Suite à débats entre les Membres du Conseils, ce sujet est ajourné et reporté au prochain Conseil de janvier 2016, avec des chiffrages incluant la pose des panneaux nécessaires.

Point sur la réunion Commission Travaux du 24/11/2015:

3 points relevés lors de cette commission : Aire de Camping-cars + Assainissement Route d'Auxerre + Logement Prélature

Réseaux :

T.ESTEVE nous informe de problèmes relatifs au bon fonctionnement de la nouvelle station

d'épuration car nous traitons de l'eau propre environ. Environ 30% d'eau claire provenant de la Route d'Auxerre. Suite à la vérification des réseaux, il s'avère que certains regards en brique, sont de diamètre différent.

Il y aurait environ 2 x500 m de réseau à refaire : 1 réseau séparatif ou soit 1 réseau unitaire. A savoir que le réseau unitaire nous prive de 30% de subvention de la part de l'Agence de l'Eau

Il faut recruter un maître d'œuvre et mettre de projet à l'étude.

Prélature :

M. Le Maire nous informe que ce projet doit être lancé pour la fin d'année 2016 et demande qu'une équipe soit formée au sein du Conseil, pour la bonne gestion de celui-ci (lancer l'étude, monter le projet etc...), sous la conduite de T.ESTEVE, R.SEBIRE-MUTTRA se propose (sous réserve que les réunions aient lieu le lundi ou le mardi) ainsi que R.PAPA.

Aire de Camping-cars :

12 emplacements avec 2 choix pour les Camping-Caristes : soit le stationnement, soit la vidange seule. Paiement uniquement par carte bancaire.

M. Le Maire, présente, la dernière version du projet et un plan en 3D.

Coût du projet : 108 911.60 €uros (Aire de stationnement et Aire de Services, maçonnerie, chaussée parking, réseaux secs, espaces verts, matériel) + rémunération du Maître d'œuvre : 6 429 €uros, **soit un coût total de 115 341.40 €uros.**

M. Le Maire présente également une estimation tarifaire, réalisée par ses soins avec une simulation pour 6 véhicules par jour. La recette moyenne serait d'environ 15 000 €uros à l'année (financement sur 7 ans).

Les Membres du Conseil valident le lancement de ce projet à l'unanimité.

Agrandissement du cimetière:

Le terrain jouxtant le cimetière a été acquis par la Commune (ancien terrain de foot en prolongement du cimetière actuel).

M. Le Maire demande qu'une équipe soit formée et dédiée à ce projet (étude du sol, traçage, budget, etc..).

A.GARNIER, M.FROMONOT et C.CHERRIER se portent volontaires. T.ESTEVE sera disponible en tant que « conseil ».

Il est rappelé par M. Le Maire, qu'en cas d'épidémie, il faut un nombre spécifique de places dans un cimetière, par rapport au nombre d'habitants, ce qui n'est pas le cas actuellement à Pontigny.

Station d'Épuration :

M. Le Maire nous informe que suite à l'arrêt maladie de F.FENARD, M.MAUPLOT est seul depuis 2 mois et cela engendre des problèmes de gestion de la nouvelle STEP.

M. MAUPLOT a bien été embauché pour partie, pour ce poste et ne peut donc tout assumer.

Il est rappelé que pour l'entretien de la STEP, il faut compter un mi-temps, voire moins, par la suite, quand la personne maîtrisera le sujet, ce qui n'est pas le cas actuellement (formations en cours et à venir). De plus, 2 employés doivent être formés afin d'assurer un binôme (remplacement congés, formations, ou arrêt maladie).

Il faudrait donc prévoir le recrutement, pour 6 mois, d'une personne supplémentaire dédiée à la mise en place de Process, et du suivi de la STEP.

M. Le Maire nous informe que les **Rapports Annuels, Déchets et SIVU** émis par la CCPC et la CCVS, sont disponibles au secrétariat de la mairie, et **qu'ils doivent être validés, par nos soins en janvier prochain.**

Divers :

- Rappels des activités de fin d'année (Marché de Noël ; décoration des petits sapins positionnés dans les rues du village, illumination du sapin communal, défilé des chars de Noël,...)
- M.CHERRIER remarque qu'il n'y a pas de sapin dans l'Allée des Pompiers, ni de lumières, et informe qu'il attend toujours une réponse quant à l'installation d'un bloc EDF en face de sa maison.
- **Etat d'urgence en cours sur le plan National jusqu'en février 2016.** (vigilance sur notre commune)
- R.SEBIRE-MUTTRA demande la parole pour évoquer points suivants :
 - ✓ Totem publicitaire : Il nous informe qu'il n'a eu que 2 réponses pour ce projet (Vignoble ANGST et lui-même) et nous fait part de son mécontentement quant à l'envoi des courriers relatifs au Totem et de la mise en place d'une association de commerçants.
 - ✓ Clôture STEP : Où en est-on des 6870€ concernant la clôture +le portail qui n'ont pas été validés lors du Conseil municipal de juin 2014 ? facture ?
 - ✓ Location du camion Communal : 700€ /mois, trop cher et demande qu'à la prochaine échéance du contrat, soit en avril prochain, celui-ci soit dénoncé et demande l'achat d'un camion (environ 25 000€ prévus au budget 2014).
 - ✓ Demande 2 Places de stationnement face à son restaurant : « handicapé » et « livraison »
 - ✓ Illuminations du village d'une mocheté incomparable.

Conseil clos à 22h50